

MSA PORTES DE BRETAGNE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019



santé
famille
retraite
services

EDITO

Dans la continuité des travaux menés par le passé, notre entreprise a une nouvelle fois fait preuve en 2019 de sa réactivité dans la mise en œuvre des évolutions réglementaires pour les particuliers et les employeurs.

En parallèle, d'un point de vue organisationnel, notre programme de mutualisation engagé avec la MSA d'Armorique s'est poursuivi en mars avec une seconde phase de transferts d'activité entre les deux MSA. Grâce à l'implication de l'ensemble du personnel, ce projet institutionnel ambitieux est opérationnel. Il a comporté une dernière phase en mars 2020.

Le cœur de notre préoccupation reste l'accompagnement des adhérents, qu'il s'agisse par exemple des actifs confrontés à des difficultés économiques mais aussi des assurés présentant des difficultés de santé ou en situation de handicap.

Nous poursuivons également notre engagement sur les territoires ruraux prioritaires pour contribuer à leur développement. Notre volonté de proximité avec nos assurés se traduit par ailleurs au travers des échanges fréquents avec la Préfecture de région sur les lieux France Services. La qualité de notre relation de service étant reconnue, nous travaillons avec Montfort Communauté pour mettre en place dans les prochains mois une structure France Services itinérante.

Notre offre d'accompagnement cible également les employeurs. Les deux séminaires « Management et santé au travail », organisés par les équipes pluridisciplinaires du Service Santé et Sécurité au Travail, ont permis à 136 entreprises agricoles de réfléchir sur leurs pratiques managériales.

D'un point de vue institutionnel, des projets dont l'échéance se situait en 2020 ont été préparés. Ainsi, notre démocratie sociale a été réaffirmée tout au long de l'année dans le cadre des Elections MSA 2020. Enregistrement des candidatures, pédagogie de l'élection, appel au vote : chaque phase du processus électoral a été l'occasion de valoriser la spécificité et la représentativité de notre institution au profit des ressortissants agricoles.

Le plan stratégique institutionnel MSA 2025 a été adopté en assemblée générale de la CCMSA en juin 2019. L'institution s'est également dotée en février 2020 d'un Livre blanc autour de la Cohésion des Territoires afin de valoriser 20 propositions autour de la ruralité, le maintien de l'autonomie, la prévention de la dépendance et l'accès aux soins. Ces propositions enrichiront certainement la négociation, à l'automne 2020, de la convention d'objectifs et de gestion 2021 – 2025. L'année 2020 est donc une année charnière et posera les ambitions et les moyens d'action des nouveaux élus MSA pour le mandat 2020 – 2025.

Ensemble, confortons la place de la MSA dans la protection sociale de demain.



Isabelle COUÉ
Présidente
MSA Portes de Bretagne



Marine MAROT
Directrice Générale
MSA Portes de Bretagne

QUI SOMMES-NOUS ?

Présentation	3
La MSA Portes de Bretagne en chiffres	4

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS DU MONDE AGRICOLE

A - L'accompagnement des actifs agricoles confrontés à des difficultés socio-économiques	5
B - L'accompagnement des actifs agricoles par la santé sécurité au travail	6
C - Notre action en partenariat	7

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE LA MSA SUR LES TERRITOIRES

A - L'accompagnement social des populations	8-9
B - L'action en faveur de la prévention santé	10
C - L'accès des services au public	11

LE GUICHET UNIQUE

A - La mise en œuvre des évolutions réglementaires auprès des particuliers	12
B - La mise en œuvre des évolutions réglementaires auprès des employeurs	13
C - De nouveaux services pour répondre aux besoins des assurés	14
D - Les performances de l'entreprise	15

LA MSA PORTES DE BRETAGNE

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France avec près de **26,8 milliards d'euros de prestations versées pour 5,6 millions de bénéficiaires** sur le territoire national. Le réseau MSA compte 35 caisses dont la MSA Portes de Bretagne qui couvre les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Elle représente **228 960 assurés et verse 917 millions d'euros de prestations.**

UN ORGANISME DE PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNEL

Quel que soit le risque concerné, la MSA est l'interlocuteur des hommes et des femmes qui font la diversité et la richesse du monde agricole, qu'il s'agisse des non-salariés (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) ou des salariés de la production, des coopératives et des services agricoles.

La MSA est également leur interlocuteur pour assurer le recouvrement des cotisations et contributions légales et conventionnelles, qu'elles soient dues à titre individuel ou au titre de l'emploi salarié.

UN ORGANISME MUTUALISTE BASÉ SUR LA DÉMOCRATIE

La MSA est gérée par un Conseil d'administration dont les membres sont issus de trois collèges – non-salariés, salariés et employeurs de main d'œuvre – et sont forts d'une légitimité issue d'un processus électif qui appelle aux urnes, tous les 5 ans, les ressortissants de la MSA.

LA FORCE DU GUICHET UNIQUE

A la différence du régime général – structuré par organisme (Caf, CPAM...) couvrant chacun un ou des risques sociaux spécifiques - le régime agricole prend en charge, au sein d'un guichet unique, les prestations d'assurance maladie, accidents du travail - maladies professionnelles, famille et retraite mais également l'action sanitaire et sociale et la médecine du travail.

UN SEUL INTERLOCUTEUR POUR LES ENTREPRISES

L'entreprise du régime agricole a pour seul interlocuteur la MSA pour le recouvrement des cotisations, la santé au travail et la prévention des risques professionnels (au régime général, le recouvrement des cotisations et contributions sociales est géré par l'Urssaf, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels par le service inter-entreprises et la Carsat).

UN ACTEUR DE TERRAIN

Une des spécificités majeures du régime agricole est sa forte présence sur les territoires ruraux, au plus près des populations qu'il accompagne. Avec **vingt-et-un points d'accueil**, la MSA Portes de Bretagne est un acteur de proximité. Elle déploie une politique d'action sanitaire et sociale, des actions de prévention santé et de santé sécurité au travail. Le personnel et les élus MSA en sont les acteurs.

MSA SERVICES : UNE OFFRE DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La loi confère à la MSA une mission de développement sanitaire et sociale des territoires ruraux. C'est la raison pour laquelle le Groupe MSA Portes de Bretagne propose une offre de services sur les territoires accessible à tous, ressortissants du régime agricole ou non. Elle anime ainsi un réseau qui maintient du lien social en milieu rural et soutient l'activité locale. Ses différentes structures sont regroupées au sein de la coopérative MSA Services qui fait partie de l'économie sociale et solidaire.

LA MSA PORTES DE BRETAGNE EN CHIFFRES

LA POPULATION PROTÉGÉE

228 960 PERSONNES

EXPLOITANTS

63 549 retraités
17 616 chefs d'exploitation
6 594 ayants droit
675 autres actifs
577 invalides

SALARIÉS

82 056 retraités
42 326 actifs
14 328 ayants droit
1 239 invalides



MORBIHAN

ILLE-ET-VILAINE

100 787

PERSONNES

128 173

PERSONNES

EXPLOITANTS

27 160 retraités
7 767 chefs d'exploitations
2 825 ayants droit
308 autres actifs
326 invalides

SALARIÉS

33 604 retraités
20 843 actifs
7 145 ayants droit
809 invalides

EXPLOITANTS

36 389 retraités
9 849 chefs d'exploitations
3 769 ayants droit
367 autres actifs
251 invalides

SALARIÉS

48 452 retraités
21 483 actifs
7 183 ayants droit
430 invalides

LES ACTIFS

5 241 EMPLOYEURS

39 807 SALARIÉS



Nombre Employeurs



Nombre Saliariés

- Activités diverses ●
- Entreprises de travaux agricoles ●
- Coopératives ●
- Organismes de service ●
- Exploitations ●

LES PRESTATIONS VERSÉES

917 millions d'euros

(y compris les prestations versées pour le compte de l'Etat, hors budget global hospitalier)

Prestations aux exploitants

378 925 226,37 €
69,3 %

Prestations retraite

Prestations aux salariés

197 990 611,78 €
53,4 %

135 729 985,33 €

24,8 %

Prestations santé et accidents du travail

30,6 %

113 196 303,59 €

32 389 424,19 €

5,9 %

Prestations familiales et de logement

16 %

59 101 966,08 €

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

10,6 millions d'euros

35 % Aides individuelles
3 652 289,87 €

31 % Charges de personnel et de fonctionnement
3 324 151,70 €

24 % Missions publiques
2 597 645,00 €

5 % Prises en charge de cotisations
533 000 €

5 % Aides collectives et subventions
505 340,13 €

LES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

490 millions d'euros

Cotisations des exploitants
96 464 919,40 €

Cotisations sociales
68 464 960,48 €

Cotisations RCO
17 061 861,67 €

Cotisations ATEXA
8 039 423,25 €

IJ Amexa
2 898 674,00 €

Cotisations des employeurs et des salariés
234 242 531,97 €

Cotisations sociales
214 455 574,22 €

Cotisations accidents du travail
16 523 832,64 €

Cotisations Santé au Travail
3 263 125,11 €

CSG et autres contributions*
159 395 742,66 €

CSG salariés
99 440 004,35 €

CSG exploitants
46 645 686,60 €

Forfait social
10 250 411,88 €

Contribution Solidarité
2 863 993,57 €

Autres contributions
195 646,26 €

*Il s'agit des cotisations et des contributions diverses finançant la protection sociale, hors cotisations appelées pour le compte d'autres organismes (ex : Pôle Emploi).

A. L'accompagnement des actifs agricoles confrontés à des difficultés socio-économiques



L'AIDE AU RÉPIT

Mis en place en 2017 pour les non-salariés, le dispositif « Se faire remplacer pour souffler » a été reconduit en 2018 et 2019 et élargi à l'ensemble des actifs agricoles à la demande du Conseil d'administration. Il a pour objectif de lutter contre l'épuisement professionnel et de permettre au bénéficiaire de prendre du recul et du temps pour lui et pour ses proches.

À l'issue d'un entretien avec un travailleur social, l'aide au répit peut être proposée. Cet accompagnement personnalisé peut prendre différentes formes : une aide pour financer un remplacement, du soutien psychologique, la participation à un séjour de répit...

En 2019, 397 personnes ont bénéficié de ce dispositif en Ille-et-Vilaine et en Morbihan, ce qui représente un budget de près de 295 000 €.

L'utilisation de ce dispositif a connu une très forte augmentation entre 2018 et 2019 avec un quasi doublement du nombre de bénéficiaires. Il est donc désormais connu des assurés et des partenaires de la MSA. La mobilisation des soutiens psychologiques est en forte progression, témoignage d'une évolution des mentalités et d'une prise de conscience de la nécessité de travailler sur les causes de l'épuisement professionnel.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

En complément des dispositifs nationaux mis en place, tels que le service Agri'Écoute ou le réseau Agri-sentinelles, la MSA Portes de Bretagne a poursuivi en 2019 son engagement pour prévenir et sensibiliser au risque suicidaire.

La cellule « Situations préoccupantes »

La cellule administrative « Situations préoccupantes » - composée de travailleurs sociaux, de conseillers en prévention des risques professionnels et de médecins du travail - est mobilisée à chaque signalement établi par les salariés en contact avec un assuré ayant exprimé certaines difficultés pouvant être reliées au risque suicidaire.

Le dispositif « Sentinelles »



Le réseau « Sentinelles » a continué de former des délégués à la détection des signes de la crise suicidaire. Ainsi, à l'issue de ces nouvelles formations de trois jours « Prévenir le suicide, c'est agir ensemble », 170 sentinelles auront été formées, correspondant à l'objectif que s'était fixée la MSA Portes de Bretagne en 2017. Cette détection est au cœur de la mission des délégués MSA.

Des journées départementales ont également été organisées pour permettre aux sentinelles formées d'échanger sur des situations vécues

et d'évoquer des sujets complémentaires comme l'accompagnement des proches après le suicide.

Les délégués MSA organisent également avec les équipes Santé et Sécurité au Travail des actions collectives sur le bien-être et sur la prévention du risque suicidaire.

En 2019, une action de sensibilisation des organisations professionnelles agricoles susceptibles d'être en contact avec les actifs agricoles - exploitants ou salariés - a été mise en œuvre. 69 professionnels issus de 23 OPA ont participé à quatre séances d'information d'une demi-journée animées par des représentants des services Action sanitaire et sociale et Santé sécurité au travail. Ces sessions répondent à un besoin exprimé par les professionnels en contact avec des actifs agricoles en situation de mal-être.

Le dispositif « Agri'écoute »

De dimension nationale, Agri'écoute est un service d'écoute téléphonique et d'aide psychologique dédié au monde agricole et rural. Accessible à tout moment, il permet d'échanger anonymement avec un psychologue dès que le besoin s'en fait sentir.

L'accompagnement collectif

Le service d'action sanitaire et sociale a organisé 53 actions d'accompagnement collectif auprès des professionnels salariés et non salariés. 39 personnes ont participé aux 4 sessions « Continuer ou se reconverter », à destination des exploitants et de leurs conjoints ayant des questions sur l'avenir de leur exploitation. Concernant les adhérents en arrêt de travail, les travailleurs sociaux ont mis en place 11 actions de remobilisation professionnelle en période d'indemnité journalière (AR-PIJ), ainsi que 19 réunions d'informations pour les salariés en arrêt de travail de plus de 3 mois et 6 réunions pour les non salariés en arrêt de travail. Ces démarches collectives ont profité à 240 adhérents.

ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUE DES AGRICULTEURS

- Les demandes de plans de paiement des cotisations ont augmenté de 15 % : 1 461 pour 9 295 000 € en 2019 au lieu de 1 250 pour 8 345 000 € en 2018. Les plans de paiement concernent majoritairement les cotisations non salariées et principalement des éleveurs et producteurs de lait.
- La Commission des recours amiable (CRA), dans le cadre de la nouvelle législation sur la répartition des compétences, a examiné 1 971 demandes de remise non-salariés et remis 98 % des montants présentés soit 794 000 €.
- Dans le cadre des dispositifs nationaux et du Plan de soutien à l'élevage, la MSA Portes de Bretagne a géré la distribution de deux enveloppes sur l'année 2019 pour un montant total de 537 500 € en diminution par rapport à 2018 (670 000 €). En 2019, 250 aides ont ainsi été accordées contre 232 en 2018. Les aides ont été accordées principalement aux primo-débiteurs, aux revenus les plus dégradés et aux éleveurs laitiers pour la moitié de la distribution.

B. L'accompagnement des actifs agricoles par la santé sécurité au travail



Les équipes de Santé sécurité au travail (médecins, infirmiers de santé au travail et conseillers en prévention des risques professionnels) œuvrent au quotidien pour préserver la santé des professionnels de l'agriculture.

UN COLLOQUE POUR AIDER À TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE MANAGEMENT ET SANTÉ AU TRAVAIL

A l'initiative des élus des MSA d'Armorique et Portes de Bretagne, deux colloques ont été organisés par les services Santé sécurité au travail sur le thème « **Management et Santé au travail : un équilibre à construire** ».



Cette démarche part du constat que les entreprises sont dans un contexte de forte mutation. Elles fusionnent, coopèrent, se réorganisent. Ces évolutions sont parfois souhaitées, consenties ou subies et entraînent des transformations importantes au niveau du travail des équipes, des managers et des dirigeants. Ces changements peuvent introduire des difficultés et un mal-être au travail ; la question du management et de son lien avec la santé au travail est alors posée.

C'est dans ce cadre que dirigeants, encadrants et représentants du personnel ont été invités à réfléchir sur l'organisation du travail lors de ces deux colloques (à Carhaix et à Pacé).

136 entreprises bretonnes ont répondu présentes (374 dirigeants, managers et membres des instances représentatives du personnel).

Durant ce rassemblement, deux spécialistes universitaires - professeurs de management - sont intervenus pour évoquer la question du sens du travail, l'importance de la présence et du soutien de l'encadrement auprès des collaborateurs. Ils ont défendu l'idée que les entreprises gagneraient à investir dans l'aménagement d'espaces de discussions, lieux où le travail réel pourrait être mis en débat entre collègues et encadrants. Afin d'illustrer leurs propos, une entreprise a témoigné sur les changements initiés suite à un constat d'insatisfaction grandissante chez ses salariés.

Tous arrivent au même constat : l'organisation est trop descendante, il est nécessaire de retrouver un temps de dialogue autour du travail. Dans les entreprises, les managers sont mobilisés, aspirés parfois par d'autres tâches que celles dédiées à l'animation et au soutien de leurs équipes.

Grâce à cette action, la MSA renforce sa position d'accompagnateur afin d'aider à développer ou initier des actions permettant de préserver et/ou d'améliorer la santé au travail des différents acteurs des entreprises.

DES INTERVENTIONS CIBLÉES

En 2019, le service Santé sécurité au travail a réalisé 694 interventions dans les petites entreprises et exploitations agricoles des secteurs culture élevage, travaux agricoles et paysage.

Parmi elles, 333 ont concerné des exploitations agricoles ne comprenant que des professionnels non salariés.

Les interventions correspondent à des champs d'action variés. Elles visent avant tout à prévenir les risques professionnels et à améliorer les conditions de réalisation de travail. Citons notamment :

- les accompagnements d'exploitants et d'entreprises dans leur réflexion pour la conception de nouveaux bâtiments ;
- les échanges sur l'amélioration organisationnelle et technique de situations de travail, sur le fonctionnement des collectifs de travail ;
- les observations et analyses de situations de travail ;
- les accompagnements pour le maintien dans l'emploi de salariés ou d'exploitants ;
- l'animation de groupes de pairs sur différents thèmes (QVT, sources de tensions dans le travail, risque chimique, chute de hauteur...).

CHIFFRES CLÉS

- **48 actions collectives de formation/sensibilisation auxquelles ont participé 395 salariés, 250 non-salariés et 46 autres personnes.**
- **90 accompagnements techniques (méthodologiques) et financiers de projets d'exploitations et d'entreprises en lien avec l'amélioration des conditions de travail.**

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Fréquentation aux examens médicaux :

- 7 923 salariés agricoles examinés ;
- 67 non salariés agricoles examinés ;
- 604 salariés non agricoles examinés.

Fréquentation aux examens infirmiers :

- 3 685 salariés agricoles examinés en entretiens infirmiers

Actions en milieu du travail :

- 683 pour les médecins du travail dont 294 études de poste (interventions en entreprise, enquêtes, accompagnement

du chef d'entreprise)

- 240 pour les infirmières santé au travail

Les médecins ont participé à 683 actions en milieu de travail dont 294 études de poste, mesures d'ambiance, enquêtes locales ou nationales. Ils ont participé à 78 réunions de CHSCT.

Les infirmiers en santé au travail ont participé à 240 actions en milieu de travail. Ils ont participé à 30 réunions de CHSCT.

1 966 visites à la demande ont été réalisées par les médecins du travail.

C. Notre action en partenariat

RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES

Plusieurs rencontres avec les organisations professionnelles agricoles et les grands comptes ont eu lieu : les services de remplacement, les Maisons familiales rurales, les SDAEC, les CUMA, les JA, les Chambres d'agriculture, Terres de Saint-Malo, Groupama Loire Bretagne, Eylips, Crédit Agricole et CER.



Ces rencontres ont été l'occasion d'aborder les partenariats existants ou à mettre en place comme les actions de santé sécurité au travail, l'accompagnement des actifs agricoles, les tarifs de remplacement, l'aide au répit, la Déclaration sociale nominative (DSN), l'information retraite, l'accès au droit, les projets portés par les jeunes.

Elles ont également permis d'inviter à la mobilisation autour des élections MSA : le vote en tant qu'employeur, le vote des salariés de la structure et le vote des exploitants/entreprises membres du réseau concerné.

ÉLECTIONS MSA 2020



sur internet ou par courrier

2019 a été consacrée au lancement de la campagne des élections MSA 2020 :

- enregistrement des candidatures ;
- pédagogie des élections ;
- appel au vote.



LES ÉVÈNEMENTS SUR NOTRE TERRITOIRE

La MSA Portes de Bretagne a participé à de nombreux événements : treize comices agricoles, deux fêtes de l'agriculture organisées par les jeunes agriculteurs d'Ile-et-Vilaine et du Morbihan, le salon « Ohhh la vache ! » à Pontivy et le Space à Rennes.



Les comices et les fêtes de l'agriculture sont des rassemblements en zone rurale afin de promouvoir l'agriculture et dynamiser les territoires. Le salon morbihannais « Ohhh la vache ! » permet de (re)découvrir l'agriculture sur le territoire et ses produits à travers de nombreuses animations et exposants. Les délégués MSA ont animé un stand lors de ces événements, l'objectif étant de valoriser l'image de la MSA comme acteur du monde agricole et rural auprès du grand public (familial et agricole).

Pour 2019, les axes de communication déployés sur les stands étaient :

- les élections MSA 2020 ;
- le rôle du comité local MSA ;
- la MSA : interlocuteur unique du monde agricole en matière de protection sociale.

La 33^{ème} édition du SPACE s'est tenue du mardi 10 au vendredi 13 septembre 2019, au Parc-Expo de Rennes. Dans le cadre de ce salon, la MSA Portes de Bretagne, en partenariat avec la MSA d'Armorique, a animé un stand sur le thème des élections MSA 2020 et sur la prévention des troubles musculo-squelettiques dans les TPE agricoles.



A. Nos actions de développement territorial



Au-delà des accompagnements individuels réalisés par les travailleurs sociaux auprès des publics rencontrant des difficultés sociales, la MSA Portes de Bretagne poursuit son engagement sur les territoires ruraux pour contribuer à leur développement. Ainsi, la stratégie de la MSA s'inscrit dans les grandes orientations régionales et départementales, partagées avec les autres acteurs institutionnels : plan de lutte contre la pauvreté, schémas départementaux des services aux familles et de l'animation de la vie locale.

La détermination de territoires prioritaires en 2018 facilite les priorisations de projets à développer sur les territoires.

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL



Dans le cadre de la **Charte des aînés « Seniors et solidaires entre Blavet et Scorff »**, la MSA s'est associée à l'Espace autonomie seniors, la CARSAT, Pontivy Communauté, Roi Morvan Communauté et le Pays Centre Ouest Bretagne pour lutter contre l'isolement des seniors et contribuer à l'amélioration de leur qualité de vie. Suite au diagnostic réalisé courant 2018, le plan d'actions a été défini et mis en œuvre en 2019. Ses principaux axes sont le lien social et générationnel, l'aide aux aidants, le numérique, la mobilité, l'habitat, la promotion des ressources existantes. Pour assurer sa mise en œuvre, trois groupes de travail composés de professionnels, d'habitants et d'élus se sont réunis.



La démarche de **Charte avec les familles sur le territoire de Roi Morvan** s'est poursuivie en 2019 autour de trois axes : famille, emploi-insertion, numérique. Les actions définies ont été mises en œuvre. Une évaluation des actions conduites avec les familles concernées par la démarche sera effectuée courant 2021.



Suite au diagnostic effectué en 2018 et la définition des thématiques prioritaires, la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, la CAF et la MSA ont signé en septembre 2019 la convention de partenariat de la **Charte « Avec et pour les familles de Saint-Méen Montauban »**. La population est désormais invitée à participer aux groupes de travail « petite enfance, enfance et parentalité », « jeunesse, prévention – promotion de la santé et parentalité » et « logement ».



Fort de sa connaissance du **territoire de Vitré**, la MSA a proposé aux CLIC de Vitré et de la Roche-aux-Fées d'impulser la mise en place d'une **Charte des aînés**. Le principe étant validé, les démarches de mise en œuvre ont été initiées.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

- 12 718 bénéficiaires d'au moins une prestation extralégale
- 2 702 situations accompagnées par les travailleurs sociaux de la MSA
- 54 subventions et prêts accordés
- 42 collectivités financées dans le cadre des contrats enfance jeunesse
- 108 Relais assistants maternels (RAM) et Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) soutenus

FAMILLE

- 22 210 (+ 2,24 %) familles bénéficiaires
- 1 939 (+ 0,57 %) bénéficiaires d'une prestation liée au handicap
- 1 134 (-1,99 %) bénéficiaires du RSA
- 5 990 (+ 1,73 %) bénéficiaires de la prime d'activité



LE SÉJOUR SENIORS AIDANTS – AIDÉS

Sur le secteur de Vitré, suite à l'action « **Parcours santé des aidants** » organisée en 2018, les aidants ont fortement exprimé le besoin de partir en vacances dans un cadre rassurant avec la personne qu'ils aident. Le projet a abouti en 2019 avec les partenaires locaux (CLIC de Vitré et de la Roche-aux-Fées, le CDAS de Janzé et Vitré, le café des aidants, l'accueil de jour d'un EHPAD). Quatorze personnes âgées de 59 à 92 ans sont parties cinq jours au centre de vacances AVMA du Domaine de Port-aux-Rocs au Croisic. Le transport était adapté aux personnes à mobilité réduite ; les travailleurs sociaux avaient organisé la mise à disposition du matériel adapté et l'intervention d'un service d'aide à domicile.

NOTRE POLITIQUE HANDICAP À DESTINATION DES FAMILLES



En tant qu'organisme de protection sociale, et plus spécifiquement en tant que caisse d'allocations familiales et d'assurance maladie, la MSA verse des prestations pour des enfants en situation de handicap : l'Allocation d'éducation d'un enfant handicapé (AEEH) et l'Allocation journalière de présence parentale (AJPP) et rembourse des soins ou finance des prises en charge en établissement sanitaire. Dans le cadre de son budget d'action sanitaire et sociale, la MSA Portes de Bretagne attribue une aide aux familles ayant un enfant en situation de handicap

bénéficiaire de l'AEEH.

En complément, le Conseil d'administration a souhaité conduire, à compter de 2019, une politique plus offensive. Elle se traduit en quatre axes : valoriser les aides et les prestations légales, mieux connaître les enfants en situation de handicap et leur famille pour mieux évaluer les besoins, s'impliquer dans les dispositifs partenariaux, communiquer et informer les familles concernées.

Pour améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une majoration de la prestation pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH. Cette expérimentation se déroule de septembre 2019 à juin 2020 et fera l'objet d'un bilan à son issue.

PROJET DE CRÉATION D'UNE CO-ENTREPRISE SOCIALE

Il s'agit d'une réflexion visant à créer une co-entreprise sociale (ou joint-venture sociale) entre le réseau LASER, la CCMSA, la MSA Portes de Bretagne, MSA Services et les métiers du monde agricole au sens large. L'objectif est de répondre aux problématiques de l'emploi (difficultés de recrutement dans certains secteurs géographiques et/ou d'activité) en mettant en place un accompagnement social et professionnel renforcé pour les salariés en insertion. L'association des acteurs doit permettre un équilibre entre la performance économique et la performance sociale des entreprises impliquées dans le partenariat.

POUR BIEN VIEILLIR BRETAGNE



L'association Pour bien vieillir Bretagne réunit plusieurs régimes de retraite bretons – la Carsat, la MSA, la CNRACL et l'Ircantec – qui s'engagent ensemble pour le « bien-vieillir ». Elle propose des ateliers de prévention autour de huit thématiques : **bienvenue à la retraite, bien vivre sa retraite, la mémoire, l'équilibre, la nutrition, l'habitat et l'aide aux aidants.** En 2019, l'association a lancé son site pourbienvieillirbretagne.fr. Les seniors peuvent y trouver tous les détails des ateliers et se préinscrire directement en ligne. Environ 400 ateliers ont été mis en place en 2019.

PRÉVENTION SANTÉ

Dispositif Instants santé :

- 1 043 assurés ont participé au bilan pré-médical sur les secteurs de Vannes, Bain-de-Bretagne, Auray, Grand Champ, Janzé, Châteaugiron, La Guerche de Bretagne.

Dans le cadre du parcours de prévention santé pour les personnes en situation de précarité, l'action a été proposée aux assurés de quatre chantiers d'insertion sur les secteurs de Pont-Scorff-Riantec, Plouay et Retiers. Cette démarche a permis l'examen médical et dentaire de 44 assurés.

Examens de prévention dentaire :

- 3 437 assurés entre 3 et 60 ans

Education thérapeutique du patient :

- 133 assurés ont participé au diagnostic éducatif préalable à la participation aux ateliers.

Actions menées sur 2019 dans le cadre du Plan national de gestion du risque et la maîtrise des dépenses de santé sur :

- la délivrance du médicament Versatis (214 assurés et 185 médecins prescripteurs) ;
 - le contrôle des soins infirmiers (568 patients et 704 infirmiers) ;
 - le contrôle de la facturation de chirurgiens-dentistes ;
 - les facturations dans 71 SSIAD et 29 EHPAD ;
 - le contrôle de 6 établissements hospitaliers publics et privés pour 590 séjours ;
- pour un montant global d'indus de près de 200 000 €.

B. Nos actions d'accompagnement personnalisé



LES JOURS DE LA JONQUILLE



L'opération « Les Jours de la Jonquille », créée au profit de la recherche contre le cancer, a vu le jour en Ile-et-Vilaine il y a plus de 10 ans. Chaque année, la MSA Portes de Bretagne y participe à travers ses délégués.

Cette opération, menée en partenariat avec le Crédit Agricole, La Ligue contre le Cancer, la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint-Grégoire et Génération mouvement 35, a pour objectif de récolter de l'argent grâce à la vente de bouquets de jonquilles.

Pour 2019, plus de 150 bénévoles ont récolté (sur 13 terrains) des jonquilles et ont vendu quelques 2 400 bouquets. Ce qui a permis de récolter 12 000 €. Les gains de cette moisson annuelle ont été remis à la jeune chercheuse Elif Begüm Gökerküçük de l'Institut de Génétique et Développement de Rennes (unité de recherche du CNRS) afin de poursuivre ses recherches. Elle travaille actuellement sur une méthodologie en microscopie pour caractériser la fonctionnalité des mitochondries (centrales énergétiques des cellules) en cellules vivantes, en déterminant cette fonctionnalité dans un modèle de cancer de la peau, le mélanome.

DES BILANS DE PRÉVENTION DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



Dans le cadre du Service national universel, une centaine de jeunes en classe de seconde, en inter-régions, ont été reçus pour bénéficier de bilans de prévention. Cette action inter-régimes, pilotée par l'Agence régionale de santé, en lien avec la Préfecture, a mobilisé des médecins et le dentiste-conseil de la MSA Portes de Bretagne.

AMPER

Gamme de services à domicile : ménage, jardinage, garde d'enfant, accompagnement, courses

- 147 907 repas livrés sur 98 communes dont 18 en Ile-et-Vilaine, 961 clients
- Près de 300 000 heures de prestations auprès de 4 500 bénéficiaires
- Fusion avec l'association ACAD de Saint-Jean-Brévelay.

MSA TUTELLES

- Progression de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs (+ 2,30%) et activité stable pour l'aide à la gestion du budget familial.

ATOUT SERVICES

- L'entreprise de nettoyage a développé son activité grâce au marché du conseil départemental du Morbihan (entretien des Centres médico-sociaux).
- Actions de prospection concluantes sur le secteur de Lorient.

PRÉSENCE VERTE PAYS D'OVEST

- Expérimentation de la téléassistance connectée sur la commune de Grand-Champ.
- 9 630 abonnés (+ 2,60%)

C. L'accès des services au public

UN AN APRÈS :
LES AVANCÉES,
LES PERSPECTIVES

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le gouvernement a engagé depuis fin 2018 une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Afin d'associer les différents acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, 14 groupes de travail, avec pour chacun une thématique différente, ont été constitués à l'échelle de chaque région. L'animation de ce dispositif est confiée à un haut-commissaire. La MSA Portes de Bretagne est représentée dans les travaux qui concernent le développement de l'offre pour la parentalité, la santé, ainsi que l'offre d'accompagnement vers l'emploi et enfin, l'accès aux droits. L'objectif consiste à faire connaître et valoriser les pratiques innovantes. Des conférences régionales sont régulièrement organisées. La dernière, qui a eu lieu le 3 décembre 2019 à Rennes, abordait la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales en Bretagne.

L'adhésion et la participation de neuf opérateurs sociaux et publics sont obligatoires : La Poste, la CARSAT, la CPAM, la CAF, la MSA, Pôle Emploi et les ministères partenaires : les Comptes publics, la Justice, l'Intérieur. Le porteur de projet est le plus souvent une collectivité locale (communauté de communes). Viennent ensuite La Poste, des associations, des sous-préfectures.

Des labellisations ont été retenues pour une mise en place au 1^{er} janvier 2020 : 7 France Services en Ille-et-Vilaine et 5 France Services en Morbihan. Dans ce cadre, trois collaborateurs de la MSA Portes de Bretagne ont formé les 36 agents France Services. De nombreux autres projets sont envisagés dont une France Services sur le territoire de Montfort-sur-Meu portée par la MSA (labellisation envisagée au 1^{er} janvier 2020).

FRANCE SERVICES



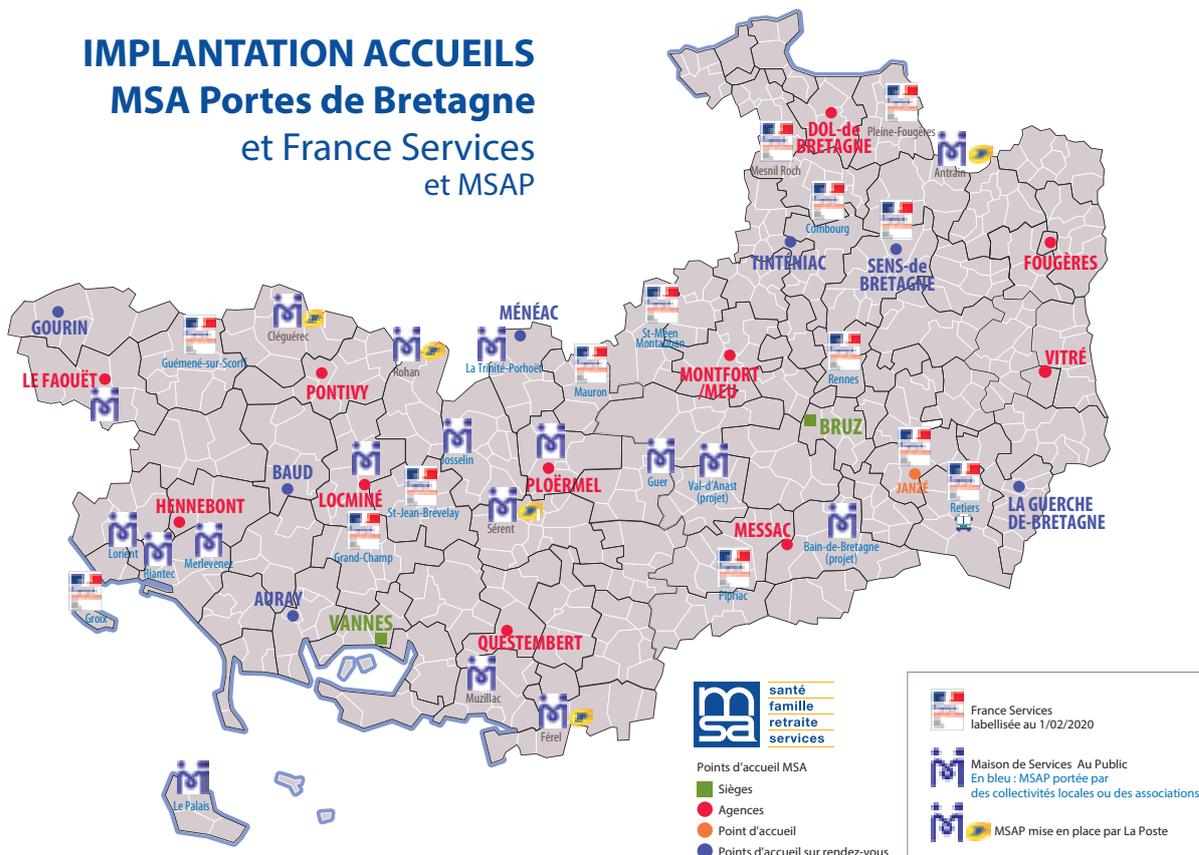
France Services
Proche de vous au quotidien

Les pouvoirs publics mettent en place le réseau national France Services avec au minimum une structure par canton d'ici 2022. Les trois objectifs sont : une plus grande accessibilité au travers d'accueils physiques polyvalents, une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement des différents services, une qualité de service renforcée.

RELATIONS AVEC LES ASSURÉS

- 1 082 appels/jour en moyenne (84,3 % appels aboutis)
- 48 105 personnes accueillies en face à face
- Près de 15 % des personnes sont accueillies sur rendez-vous
- 30 414 messages dématérialisés
- 1 006 538 visites du site portesdebretagne.msa.fr
- 88 427 inscrits dont 77 442 particuliers (dont 15 616 exploitants) et 10 120 entreprises
- 775 assurés ont été reçus dans le cadre d'un rendez-vous des prestations
- 694 assurés ont été reçus pour un entretien information retraite

IMPLANTATION ACCUEILS MSA Portes de Bretagne et France Services et MSAP



A. La mise en œuvre des évolutions réglementaires pour les particuliers



ELARGISSEMENT DU DISPOSITIF DE LA PRIME D'ACTIVITÉ



Je suis salarié



Je suis exploitant



Je suis étudiant salarié ou apprenti

La prime d'activité est une aide financière permettant de compléter les revenus modestes des travailleurs de 18 ans et plus. Dans le cadre de l'action en faveur du pouvoir d'achat, le gouvernement a revalorisé et élargi son dispositif. Cette valorisation exceptionnelle se matérialise par une augmentation financière de l'aide qui peut atteindre 90€ mois. L'évolution de cette prestation permet un élargissement des personnes éligibles. Le plafond de revenus passe de 1,2 SMIC à 1,5 SMIC (soit 1 787€ net/mois pour une personne seule sans enfants).

MISE EN ŒUVRE DU CMG SIMPLIFIÉ



Le Complément de libre choix de mode de garde (CMG) est une aide financière pour la garde des enfants de moins de 6 ans. Afin de simplifier les démarches des parents-employeurs, les modalités de versement de cette aide ont évolué. Jusque-là versée par la MSA, cette prestation est depuis mai 2019 versée directement par Pajemploi aux parents employeurs d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'un(e) garde d'enfant à domicile.

LANCEMENT DU PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Le prélèvement à la source est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Il consiste à prélever l'impôt directement au moment du versement du revenu. Ce prélèvement est réalisé par un tiers dit « collecteur » – la MSA par exemple – qui verse le revenu en question avec le taux de prélèvement calculé et transmis par l'administration fiscale. Aussi bien sur les salaires que les retraites et les différentes indemnités

en lien avec la protection sociale, les montants sont collectés tous les mois par les employeurs ou les organismes sociaux puis versés au Trésor public.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE



La Complémentaire santé solidaire est une protection complémentaire en santé qui couvre l'ensemble de la famille et dispense de l'avance de frais pour les dépenses de santé (médecin, pharmacie, hôpital...). Cette prestation remplace la Couverture maladie universelle (CMU-C) et l'Aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) depuis le 1er novembre 2019. Les bénéficiaires de cette complémentaire sont par ailleurs exonérés de la participation financière de 1€ sur les consultations ou actes médicaux.

DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES MATERNITÉS POUR LES EXPLOITANTES

Depuis le 1er janvier 2019 des indemnités journalières sont instaurées pour les cheffes d'exploitation agricole qui n'ont pas réussi à se faire remplacer durant leur congé maternité. Elles peuvent désormais bénéficier d'indemnités forfaitaires au même titre que les salariés et les autres travailleuses indépendantes. A l'instar des salariés, la durée de l'arrêt de travail minimale dans le cadre du congé de maternité est également portée à 8 semaines. Ces nouvelles dispositions ne concernent cependant que les cheffes d'exploitation et d'entreprise agricole, pas les conjointes collaboratrices ou les aides familiales.

LE TAUX MÉDIAN DE CSG À 6,6% SUR LES PENSIONS DE RETRAITE

Depuis le 1er janvier 2019, il existe quatre taux de CSG (au lieu de trois jusqu'alors) compte tenu de l'application du taux médian à 6,6% sur les pensions de retraite, en application de la loi de décembre 2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales.

LA RÉFORME DU 100% SANTÉ

La réforme du 100% santé propose une offre accessible à tous les assurés avec une prise en charge par l'assurance maladie et les complémentaires dans les domaines de l'optique, de la prothèse auditive et du dentaire. La mise en œuvre est progressive et s'étale de janvier 2019 à janvier 2021.

GPCD

La Gestion pour compte de tiers (GPCD) désigne l'ensemble des opérations de gestion confiées à la MSA par d'autres organismes partenaires (affiliation, versement des prestations, etc).

- Bénéficiaires agricoles : 37 834 (+ 0,12%)
- Bénéficiaires non agricoles (contrat individuel) : 22 838 (+ 6,67%)
- Bénéficiaires non agricoles (contrat collectif) : 4 940 (+ 1,54%)

RETRAITE

Dossiers retraite en gestion au 31 décembre 2019 :

- 62 553 retraités non salariés
- 83 123 retraités salariés
- 5 562 dossiers de retraite ont été liquidés (- 5%)

B. La mise en œuvre des évolutions réglementaires pour les employeurs



LE TESA ET LA DSN

DSN



La Déclaration sociale nominative (DSN) est dorénavant le principal vecteur des échanges dématérialisés des données sociales des salariés agricoles.

Ainsi, au titre de l'année 2019, 4574 Employeurs de main d'œuvre (EMO) ont choisi ce mode de transmission pour un total de 48532 DSN déposées.

88 % des DSN ont été déposées par des Tiers déclarants pour le compte d'EMO.

Les cotisations émises via la DSN représentent désormais 97 % du total des cotisations salariales émises en 2019.

Nous constatons également une augmentation progressive du nombre de dépôt des DSN événementielles (fin de contrat et arrêt de travail).

TESA



Le TESA (Titre emploi simplifié agricole) facilite les démarches administratives des employeurs agricoles lors de l'embauche des salariés.

- 2229 employeurs ont utilisé le dispositif TESA au cours de l'année 2019 pour un total de 21 697 embauches.
- Près de 80 % des entreprises utilisatrices ont réalisé moins de 10 contrats sur l'année (22 % des contrats).
- A l'inverse, 1 % (29 EMO) des principaux utilisateurs réalisent plus de 100 TESA sur l'année 2019 pour un total cumulé de 4 658 contrats.

Le déploiement du TESA + est progressif.

En 2019, 227 employeurs sont inscrits au service en ligne TESA+ dont 173 utilisateurs effectifs au moins une fois au cours de l'année écoulée.

Les employeurs de main d'œuvre disposent depuis le 1^{er} janvier de trois façons pour déclarer et payer leurs cotisations employeurs :

- la DSN pour l'ensemble des salariés CDD et CDI ;
- la DSN pour les CDI et CDD longs et le TESA simplifié pour les CDD de moins de trois mois ;
- le TESA+ pour l'ensemble des salariés CDD et CDI pour les entreprises de moins de vingt salariés.

La MSA a accompagné les employeurs en répondant à leurs questions relatives à la gestion des taux, l'articulation entre le bulletin de salaire et le volet social et le prélèvement à la source.

RÉDUCTION GÉNÉRALE DES COTISATIONS SOCIALES

La Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2019 fait disparaître le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au profit d'une réduction de cotisations patronales d'assurance maladie. Cette réduction de 6 points concerne les salaires dont le montant est inférieur à 2,5 SMIC. L'allègement des cotisations patronales passe également par une diminution des cotisations de retraite complémentaire légalement obligatoire (Agirc-Arrco) et de la contribution patronale d'assurance chômage.

EXONÉRATION DE COTISATIONS

Dans le cadre des mesures d'urgence économiques et sociales, les employeurs qui ont fait le choix de verser une prime exceptionnelle ont été exonérés de charges sociales et de prélèvements sociaux sur celle-ci. De même pour les heures supplémentaires et complémentaires qui sont exonérées de cotisations salariales d'assurance vieillesse. La prime et ces heures sont aussi exonérées d'impôt sur le revenu.

L'OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les employeurs, y compris ceux dont l'effectif est de moins de 20 salariés, doivent déclarer les travailleurs handicapés qu'ils emploient, mensuellement, au moyen de la Déclaration sociale nominative. Seuls les employeurs d'au moins 20 salariés restent tenus d'employer des travailleurs handicapés à hauteur d'au moins 6 % de leur effectif.

PRÉSENCE VERTE PAYS D'OVEST



Création d'une nouvelle marque du Groupe Présence Verte : PV Sécurité.

Emergence de l'offre de Protection du Travailleur isolé avec désormais le soutien de la marque nationale.

C. De nouveaux services pour répondre aux besoins des assurés



DES NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ASSURÉS

Dans une démarche de dématérialisation, la MSA développe son offre de services en ligne afin de permettre aux adhérents de réaliser un maximum de démarches administratives depuis *Mon espace privé* sur le site internet. En 2019, ces nouveaux services sont :

- Le suivi de l'avancement des demandes
Initialement mis en place pour la demande d'aide au logement, ce service en ligne s'est développé et concerne également :
 - les déclarations de ressources complémentaires et trimestrielles pour l'aide au logement ;
 - la demande de Complémentaire santé solidaire ;
 - les feuilles de soins (optique, audioprothèse, dentaire et transport) ;
 - le dossier de retraite (personnelle, réversion),
 - l'Allocation adulte handicapée (AAH)
 - l'Allocation de soutien familial (ASF).
- L'évaluation de l'âge de départ à la retraite
- La demande de retraite en ligne
Elle est dorénavant envoyée en une seule fois et à l'ensemble des régimes concernés.
- Le suivi des règlements de cotisations
- Le règlement des Déclarations sociales nominatives (DSN)

DES LETTRES D'INFORMATION DÉDIÉES

La MSA Portes de Bretagne adresse des lettres d'information à différents publics :

- 2 lettres MSA Actu Entreprise ont été adressées à 12 200 contacts ;
- 3 lettres MSA Actu Exploitant ont été adressées à 4 700 contacts ;
- La première lettre MSA & Vous a été adressée en novembre à 45 700 particuliers.

La MSA diffuse ainsi les informations spécifiques à chacun : actualités, professionnelles ou non, proposition de formations, de conférences...

OUVERTURE D'UN COMPTE TWITTER : @msa_pdb



Dans la continuité de la digitalisation de sa communication, la MSA Portes de Bretagne a entamé la première étape de sa présence sur les réseaux sociaux avec l'ouverture d'un compte Twitter.

En France, 60 % des utilisateurs d'internet utilisent régulièrement un réseau social pour s'informer, échanger débattre... Twitter est le réseau de l'actualité, des journalistes, des politiques, mais c'est aussi un bon moyen pour toucher davantage les ressortissants agricoles.

Avec Twitter, la MSA Portes de Bretagne valorise ses actions de proximité et sa présence sur les territoires et son site internet afin d'augmenter l'utilisation des services en ligne. Elle modernise ainsi sa communication.

Ce réseau social est un relais pour informer des actions sur les territoires, des événements (réunions, salons, conférences-débats...), sur les thématiques du social, de la santé, du domaine agricole, du développement local et de la ruralité.

CONTRÔLE MÉDICAL

Le Contrôle médical a rendu 30 035 avis en 2019.

• Affection longue durée (ALD) :	14 339
• Arrêt de travail < 45 jours	8 566
• Arrêt de travail / maladies professionnelle pour les salariés agricoles	3 112
• Arrêt de travail / maladies professionnelle pour les non salariés agricoles	1 297
• Hospitalisation	46
• Invalidité	414
• Inaptitude	17
• Listes produit prestation (LPP)	1 646
• Transports	598
• Au total	30 035

Notre population présente un fort taux de personnes bénéficiant de l'Affection de longue durée (ALD) égal à 25 % de la population couverte par la branche Assurance Maladie de la MSA. Ce taux atteint 60 % pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les cinq pathologies les plus fréquentes prises en charge au titre de l'ALD sont par ordre décroissant :

- le risque cardiovasculaire (coronaropathie, insuffisance cardiaque, artériopathie) ;
- les cancers ;
- le diabète ;
- les maladies psychiatriques (dont maladie d'Alzheimer) ;
- l'hypertension artérielle.

D. Les performances de l'entreprise



LE PROGRAMME LOCAL DE MUTUALISATION (PLM)

Les mutualisations de proximité constituent un engagement institutionnel dont le but est de répondre aux enjeux importants de réduction des dépenses imposée par les pouvoirs publics dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG), avec un double défi : gagner en productivité sans dégrader la qualité de service et préserver la capacité de la MSA à agir sur les territoires – et donc conserver son ancrage territorial et professionnel.

Débuté en mai 2018, notre Programme local de mutualisation s'est poursuivi en 2019 par le transfert de nouvelles activités entre les MSA bretonnes.

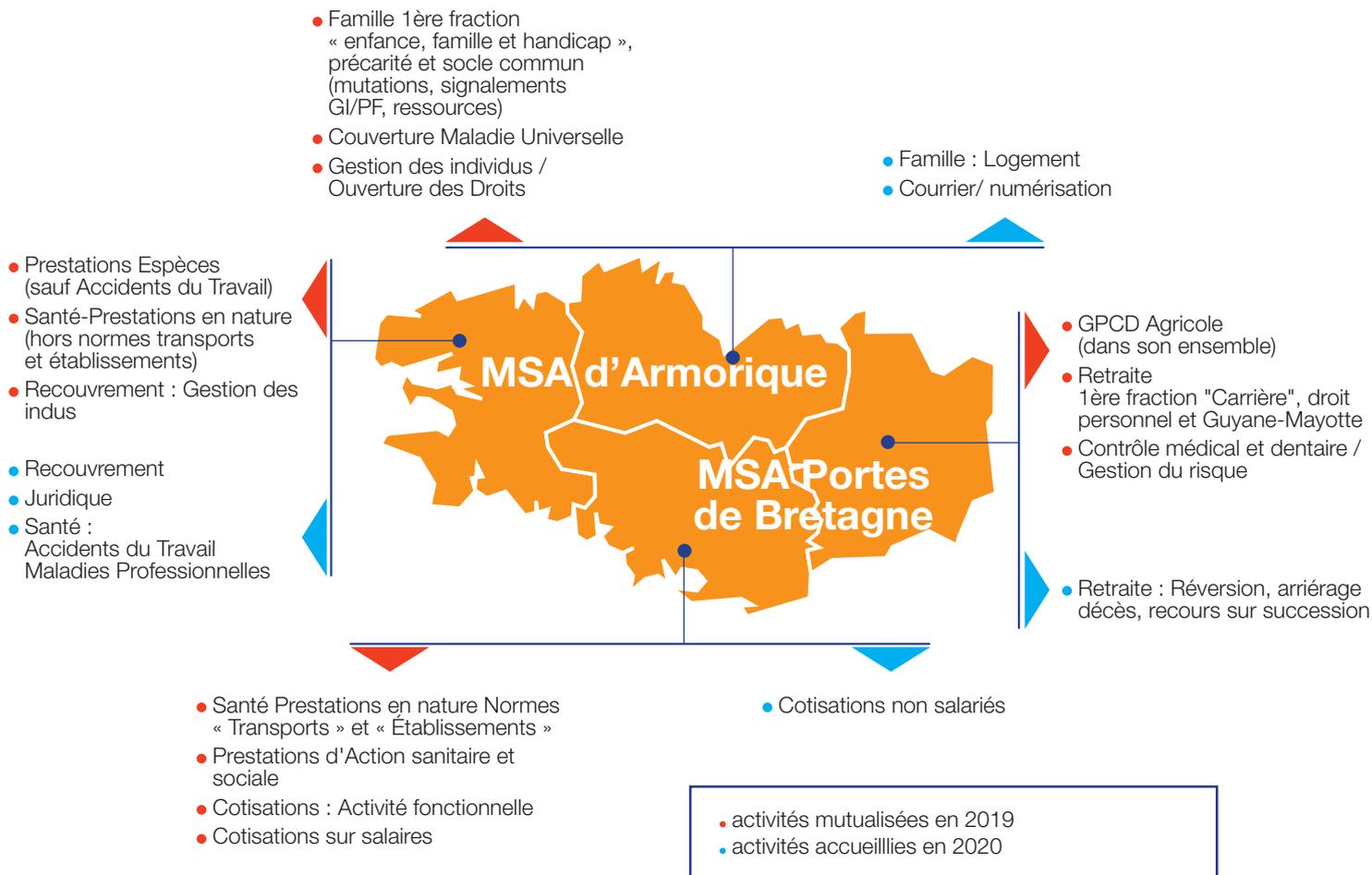
La MSA Portes de Bretagne est désormais en charge de l'ensemble des cotisations sur salaire, de l'ensemble des activités dédiées au

contrôle médical et dentaire et la gestion du risque, l'activité retraite (hors réversion, arrrages de décès, recours sur succession) et la gestion pour compte.

La MSA d'Armorique est gestionnaire du pôle famille (hors logement), du service santé (hors accidents du travail et maladies professionnelles), du recouvrement par la gestion des indus et de la gestion individus et l'ouverture des droits.

Pendant cette phase de transition, la MSA Portes de Bretagne a réussi à maintenir la qualité de service en maîtrisant les stocks, tout en restant vigilante à préserver des relations fluides avec ses adhérents.

LA CARTE DES ACTIVITÉS MUTUALISÉES



S'INFORMER & FAIRE SES DÉMARCHES avec la MSA Portes de Bretagne

INFORMEZ-VOUS EN LIGNE !

Restez informé des évolutions législatives, cherchez une information sur une prestation, une formation... et bien plus encore !

Rendez-vous sur notre site internet :
portesdebretagne.msa.fr



FAITES VOS DÉMARCHES EN LIGNE !

Besoin de nous contacter : une question sur votre dossier, un document à nous transmettre, un document à consulter, un rendez-vous à demander...

Rendez-vous dans **Mon espace privé**, rubrique contact & échanges !

Contact & échanges

Mes documents



Envoyer un document



Mes messages

Demander un rendez-vous

VIVEZ L'ACTUALITÉ EN LIGNE !

Envie de suivre notre actualité : réunions, conférences, nouveautés, prévention...

Rendez-vous sur notre compte Twitter [@msa_pdb](https://twitter.com/msa_pdb) pour nous suivre au quotidien !



MSA des Portes de Bretagne

tél. 02 99 01 80 80

portesdebretagne.msa.fr

Adressez vos courriers à : MSA des Portes de Bretagne - 35027 RENNES CEDEX 9



L'essentiel & plus encore